COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2019

Étaient présents : Anne-Maïté TURMEL, Patricia BRAY, Laurence HUZE, Aurélien LEBARON, Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Frédéric DESDION, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Christophe MARON représenté par Frédéric DESDION
Jacques POUCHIN représenté par Franck LAMBLARDY
Isabelle BAILLY -PURNU représentée par Anne-Maïté TURMEL
Luc HEBERT représenté par Raphaël NORBLIN

Absents non représentés : Thomas DEHAUMONT, Michel RIO, Michel DUPAS

Membres en exercice **15** Présents **8** Votants **12**

Conseil convoqué le 27/06/2019 Secrétaire : M. Franck LAMBLARDY

Les comptes rendus des 13 mai et 11 juin 2019 sont acceptés à l'unanimité avec les modifications apportées par Monsieur Franck LAMBLARDY lesquelles seront inscrites sur ces comptes rendus.

Le Conseil municipal n'émet pas de remarque ni d'observation sur les déclarations d'intention d'aliéner 4, rue de la poste et 11, rue du Rosey.

Relevé des délibérations du conseil municipal

Conseil municipal du	**4 juillet 2019**	Délibération N°	**2019-0031**

Tarif du restaurant scolaire 2019/2020 :

Vu la présentation du bilan du restaurant scolaire 2018-2019,
Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020,

1) Ecole maternelle :
   a) Evolution pour le tarif des élèves de classes maternelles :

   Le Conseil municipal se prononce sur le maintien du tarif :

   Pour : 4 voix (Mmes Turmel, Bailly-Purnu, Huzé, M.Lebaron)
   Abstention : 2 voix (MM. Norblin, Pouchin)
   Contre : 6 voix (MM. Lamblardy, Philippe, Hébert, Desdion, Maron, Mme Bray)

   Le prix du repas facturé pour les élèves de classes maternelles sera augmenté

   b) Sur les tarifs du repas pour les maternels:

Il est proposé une augmentation du tarif de 1,3% portant le prix du repas de 4,05€ à 4,10€.

Contre : 2 voix (Mme Huzé, M. A.Lebaron) Abstention : 0 Pour : 10

Le prix du repas est fixé à **4.10€ par élève de classe maternelle** à compter de la rentrée 2019.

2) Ecole primaire : détermination du tarif du repas des élèves en classes primaires :

Il est proposé une augmentation du tarif de 1.3% portant le prix du repas de 4.15€ à 4.20€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le prix du repas est fixé à **4.20€ par enfant de classe primaire** à compter de la rentrée 2019.

Conseil municipal du	**4 juillet 2019**	Délibération N°	**2019-0032**

Garderie Périscolaire Tarifs 2019/2020:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix « pour » et 1 voix « contre » (A. Lebaron), qu'à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, les tarifs de la garderie seront réévalués à hauteur de 1.3%.

Pour information : Monsieur le maire, Raphaël Norblin, précise qu'il a rencontré le maire de Saint Vigor pour analyser avec lui l'augmentation des dépenses liées à la garderie. Ils se sont mis d'accord pour qu'à compter de la rentrée de septembre 2019, les dépenses de personnels des garderies soient réparties comme suit :
Fontaine sous Jouy prend en charge les frais de personnel de garderie dans les locaux de Fontaine sous Jouy ;
Saint Vigor prend en charge les frais de personnel de garderie dans les locaux de Saint Vigor.

Conseil municipal du	**4 juillet 2019**	Délibération N°	**2019-0033**

Opération « Devoirs faits » espace coup de pouce

Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs de l'opération « Devoirs faits » pour l'année scolaire 2018/2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre cette opération pour l'année scolaire 2019/2020 et de fixer le tarif pour les familles à **1.60€/soir/enfant,** toutefois un bilan sera effectué en fin d'année civile.

Conseil municipal du	**4 juillet 2019**	Délibération N°	**2019-0034**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE« CAP NORD EST » - STATUT DU SYNDICAT (Suite au Conseil Syndical du 23 Mai 2019)

Un syndicat intercommunal à vocation unique à la carte est constitué entre les 22 communes de : Aviron, le Boulay Morin, La Chapelle du Bois des Faulx, Dardez, Emalleville, Fauville, Fontaine sous Jouy, Gauciel, Gauville la Campagne, Gravigny, Huest, Irreville, Jouy sur Eure, Le Mesnil-Fuguet, Normanville, Reuilly, Sacquenville, Saint Germain des Angles, Saint Martin la Campagne, Saint Vigor, Sassey, Tourneville

Ses compétences sont les suivantes :
Organisation des temps de loisirs, activités extra scolaires et des accueils de loisirs du mercredi pour les enfants et les jeunes du territoire décrit ci-dessous :

-Lieu d'accueil enfants parents

-Accueils de loisirs 3 -12 ans

-Accueil de loisirs jeunes 12-18 ans

-Séjours de Vacances d'enfants et de jeunes

-Formation des animateurs

-Coordination générale des actions

Actions contractualisées avec la CAF dans le cadre d'un contrat Enfance jeunesse

-Animation de la Vie sociale du Territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les nouveaux statuts du SIVU Cap Nord Est.

Conseil municipal du	**4 juillet 2019**	Délibération N°	**2019-0035**

DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) - assistance

Vu le RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Département de l'Eure arrêté le 1er mars 2017,

Considérant qu'il convient d'effectuer un arrêté de DECI (contenant un recueil des données, un inventaire des PEI et la mise en place d'un arrêté) ainsi qu'un schéma pluriannuel (contenant l'état des lieux de l'existant, l'analyse et la réalisation du schéma avec cartographie),

Après étude des 3 devis proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier cette assistance à réalisation du DECI à SIDESA (Syndicat Intercommunal de l'eau Seine Aval) pour un montant total de 4 800€ TTC.
Il autorise Monsieur le Maire à confier cette mission au SIDESA et à signer le devis correspondant.

Conseil municipal du	**4 juillet 2019**	Délibération N°	**2019-0036**

Columbarium – module complémentaire

Vu l'état des lieux,
Considérant qu'il convient d'équiper le cimetière d'un module supplémentaire pour le columbarium,
Vu la commission travaux du 2 juillet 2019,
Après étude des divers devis présentés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Granimond, domiciliée à Saint-Avold 13/15, rue des Américains pour l'achat et la pose d'un module (modèle Floriarc) pour un montant de 6 386 € HT soit 7 663.20 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

AUTRES POINTS TRAITÉS

Urbanisme - PLUIHD :

- ✓ Le règlement du PLUIHD a été arrêté par le Conseil communautaire d'EPN le 25 juin 2019.
  En tant que PPA (personnes Publiques Associées), les communes peuvent encore faire des remarques.
- ✓ Affaire Vasse : l'audience au Tribunal est reporté au 16 décembre 2019.
  (voir PV du 11/06/2019)

Travaux :

- ✓ Pont de l'Aulnaie : la mairie interrogera son avocate pour savoir s'il est possible d'avancer les travaux, alors que l'affaire est toujours en suspens au TGI de Nanterre.
- ✓ Espace du bailli : une convention est en cours de rédaction pour le récapitulatif des différents phasages de cette opération.
- ✓ Barrage de la pisciculture : il conviendrait de contacter le garde-rivière pour que celui-ci participe à la rédaction d'une procédure lors d'une prochaine réunion.

  Les travaux sont prévus dans le courant des 3 derniers mois de cette année. Il est précisé que la procédure d'ouverture périodique du vannage pour éviter l'envasement en amont du barrage sera rédigée et validée avant le début de ces travaux de réfection. Monsieur le Maire propose d'organiser une visite de la pisciculture et du vannage par le conseil municipal.

  D'autres travaux seront à réaliser sur l'autre rive et il est conseillé de réduire la largeur.
- ✓ Cimetière (accès PMR et opération « zéro phyto »): l'aménagement en enrobé ainsi que la végétalisation du cimetière seront à réalisés (avec pour rappel une participation au financement par EPN 50% du coût HT). D'autres devis vont être demandés pour cet aménagement.
- ✓ Voirie avec EPN : la programmation 2020 va être adressée à EPN avec inscription par ordre de priorité:

  1) Rue du Bailli (réaménager les bordures)
  2) Rue des petits Bois (bordures à terminer et remise en état de la chaussée sur tronçon restant),
  3) Rue des croisy (traitement de l'écoulement d'eau),
  4) Rue du fournil et des vieux vignons (Revêtement à terminer suite au déflachage opéré en 2018)

✓ Défibrillateur : la commande va être passée ces prochains jours pour une installation à proximité de la mairie.

Syndicats :

✓ **SIEGE** (Enfouissement des réseaux électriques) : la programmation par ordre de priorité est la suivante :

1) Rue de l'Aulnaie,
2) Rue des Croisy,
3) Rue du fournil et des vieux vignons

N.B : concernant le devenir des anciens poteaux d'éclairage public au hameau des croisy : Monsieur Franck Lamblardy est chargé de faire le point sur ce problème.

✓ **SIRE** 2(Syndicat de la Rivière d'Eure 2ème section) :

Monsieur Lamblardy intervient pour présenter le point sur la dernière réunion du SIRE 2

Divers :

✓ Travaux d'été à l'école : une remise en état de la structure des jeux s'effectuera cet été.

✓ Baignade et pêche : Monsieur le Maire prendra, ces jours prochains, un arrêté interdisant la baignade et la pêche en amont du barrage.

✓ Point vert : à la demande de la mairie, 2 bennes à déchets verts sont désormais en rotation, une négociation est en cours pour une ouverture du point vert le lundi. Les membres du Conseil municipal font part de leur satisfaction.

✓ Transport scolaire (SITS) : Monsieur le Maire a écrit au Président du SITS pour lui demander de garantir un ramassage scolaire de qualité.

✓ Distributeur de pizza : la mairie a reçu un courrier de demande d'installation d'un distributeur à pizza.

✓ Transformateurs : Enedis propose un partenariat avec les communes intéressées pour embellir les transformateurs situés sur leur territoire.

Prochains conseils municipaux à 19h30 : Jeudi 5 septembre, mercredi 5 octobre, mardi 12 novembre, jeudi 19 décembre.

I. BAILLY-PURNU Représentée par A-M Turmel	P. BRAY	T. DEHAUMONT Non représenté	F. DESDION	M. DUPAS Non représenté
L. HEBERT Représenté par R.Norblin	L. HUZE	R. NORBLIN	F. LAMBLARDY	A. LEBARON
C. MARON Représenté par F.Desdion	M. PHILIPPE	J. POUCHIN Représenté par F.Lamblardy	M. RIO Non représenté	A-M. TURMEL